

**COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE EXCEPTIONNELLE**

**Réunion du mercredi 19 mai 2021 à 9h30 en présentiel ou en visioconférence**

Invités	Présent	Excusé
<b>Dr Beuron Frank</b> (titulaire-secteur nord)		<b>x</b>
<b>Dr Delhostal Jean</b> (titulaire-secteur sud)	<b>X (visio)</b>	
<b>Dr Rivière Gaëlle</b> (suppléante-secteur sud)		<b>x</b>
<b>Ginette Robine</b> (titulaire-secteur sud)		<b>x</b>
<b>Valérie Hélie</b> (titulaire-secteur sud)	<b>X (visio)</b>	
<b>Karine Deneef</b> (titulaire-secteur nord)	<b>x</b>	
<b>Mélanie Albaret</b> (suppléante-secteur nord)		<b>x</b>
<b>Charline Letouzé</b> (titulaire-secteur centre)	<b>x</b>	
<b>Audrey Chapron</b> (titulaire-secteur centre)		<b>x</b>
<b>Marion Lefeuvre</b> (titulaire-secteur sud)	<b>X (visio)</b>	
<b>Elodie Labbey</b> (suppléante-secteur sud)		<b>x</b>
<b>Madeline Deboislore</b> (titulaire tous secteurs)		<b>x</b>
<b>Caroline Blot</b> (suppléante tous secteurs)		<b>x</b>
<b>Pascale Lemasle</b> (titulaire-secteur sud)		<b>x</b>
<b>Muriel Legand</b> (suppléante-secteur sud)	<b>X (visio)</b>	
<b>Nelly Diligence</b> (titulaire-secteur centre)		<b>x</b>
<b>Annick Trevel</b> (suppléante-secteur centre)	<b>X (visio)</b>	
<b>Sandrine Hureaux</b> (titulaire tous secteurs)	<b>x</b>	
<b>Audrey Ryckewaert</b> (suppléante tous secteurs)		<b>x</b>
<b>Julien Schoonheere</b> (Chargé de la Qualité et des projets)	<b>x</b>	
<b>Pierrick Martin</b> (Directeur Général)	<b>x</b>	
<b>Didier Morisset</b> (Président)	<b>X (visio)</b>	

**Ordre du jour**

1. Information – consultation et recueil des avis concernant le projet de fusion absorption entre SISTM et ASTB
2. Questions diverses

## Compte rendu

### **1. Information – consultation et recueil des avis concernant le projet de fusion absorption entre SISTM et ASTB**

#### ➤ **Introduction de M. Morisset**

Ce projet part de la signature, fin novembre 2020, de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) entre les organisations patronales et syndicales où il y avait comme objectif des tailles de Services à respecter. Une réflexion a été menée depuis plusieurs années et M. Morisset, au sein de Présanse Normandie, avait fait une note en octobre 2019 sur ce sujet.

Depuis 3 ans, on assiste à des regroupements de Services de Santé au Travail en France et les petits Services de Flers et de Vire, qui se sont réunis et ont formé l'ASTB, avaient le choix de fusionner avec un Service proche d'eux. Leur Président, M. Mauguy, a interrogé le personnel qui s'est prononcé pour un rapprochement vers SISTM.

Le plan d'attractivité mis en place à partir de 2017 pour contrer le risque de baisse du nombre de médecins du travail a fait que nous avons beaucoup progressé puisque la qualité mise en place depuis 2009 a permis à SISTM d'être le 1<sup>er</sup> Service de France à être renouvelé Amexist III. La qualité du travail effectué au sein de SISTM ainsi que la qualité de ce plan d'attractivité pour les travaux extérieurs sont probablement des éléments qui ont fait jouer l'attractivité de la part des personnes de l'ASTB.

Vis-à-vis de nos adhérents, nous avons actuellement une très bonne image qui était relativement moyenne jusqu'en 2015. En termes de services apportés aux TPE, nous avons effectué d'énormes efforts et M. Morisset en salue le travail.

Par rapport au service apporté, il y a eu également la maîtrise de la dépense et la maîtrise de la cotisation qui est correcte.

Pour ce qui est de la partie géographique, les Services de Santé au Travail de Vire et de Flers touchent la Manche ; il y a donc une cohérence géographique et ce sont des opportunités de territoire dans le sens où la géographie nous éloigne des grands centres de décision de Caen et de Rouen. Mais, par contre, elle participe à notre attractivité (la mer, la nature...) et cela est assez significatif avec la période Covid. Il faut donc compter sur ces éléments positifs que sont la qualité du travail que nous avons fait ensemble et les atouts de notre géographie pour rester attractif.

L'intérêt pour l'ASTB est de faire partie d'un Service avec beaucoup plus de moyens et pour SISTM, cela peut nous apporter une taille supérieure et ainsi être un Service un peu plus important puisqu'il passera de 100 000 à 130 000 salariés suivis environ.

Nous avons donc un certain nombre d'atouts pour pouvoir prendre avec nous l'ASTB en sachant que M. Mauguy, Président ASTB, et Mme Osmont, Directrice ASTB, ont été très satisfaits de la rencontre avec M. Morisset et M. Martin.

#### ➤ **Présentation de l'ASTB (Association de Santé au Travail du Bocage) par M. Martin**

- Fusion le 25/09/2020 de l'entité ASTIF (Association de Santé au Travail Interentreprises de Flers) par l'entité SANTRAVIR (Service de Santé au Travail de Vire et sa région) par voie d'absorption pour devenir l'ASTB.

- 32 400 salariés suivis et 2 000 entreprises adhérentes.

- Compétence géographique de l'antenne de Vire : Calvados (Condé Sur Noireau, Vire, Vassy, Saint Sever, Bény Bocage et Saint Martin des Besaces), Manche (Sourdeval et Saint Pois) et Orne (Tinchebray, Domfront, Ceaucé et Passais la Conception).

- Compétence géographique de l'antenne de Flers : Orne spécifiquement (Athis de l'Orne, Flers, Messei, Putanges-Pont-Ecrepin, Briouze, La Ferté Macé et Juvigny Sous Andaine).

Le reste de l'Orne est suivi par le MIST Normandie (Maisons Interentreprises de la Santé au travail) et M. Martin indique que tout cela est cohérent.

- Ressources Humaines ASTB : 35 personnes (1 Directrice, 1 Assistante de Direction, 6 médecins du travail (4 pour Vire et 2 pour Flers), 6 Assistantes médicales (3 pour Vire et 3 pour Flers), 9 IDEST (6 pour Vire et 3 pour Flers), 3 AST (2 pour Vire et 1 pour Flers), 6 Conseillers en prévention (3 pour Vire et 3 pour Flers), 2 Psychologues (à temps partiel et seulement sur le secteur de Vire actuellement) et 1 conducteur Poids Lourd en sachant qu'il n'y a plus de poids lourd mais que cette personne est multi tâches).

- Contexte : forte évolution de la santé au travail et de la réorganisation des Services de Santé au Travail du fait de la future réforme. Le rapprochement s'inscrit dans les orientations des politiques publiques conduisant à une augmentation de la taille des structures de santé au travail et plus particulièrement du nombre de salariés suivis, à travers les missions qui sont celles des Services de Santé au Travail, et notamment des moyens mis à disposition afin de mener des actions de prévention primaire. L'ASTB avait une taille trop restreinte pour avoir une pérennité dans l'avenir.

#### ➤ **PROJET DE FUSION ABSORPTION SISTM - ASTB**

M. Martin indique que le choix s'est porté sur un effet juridique au 31 décembre 2021, ce qui fait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nouveau Service fusionné existera. La nouvelle structure sera plus lisible vis-à-vis de la DREETS (ex DIRECCTE), de la DGT, de la CARSAT, de l'ARACT et des branches professionnelles.

Les compétences territoriales seront la Manche, le Calvados et l'Orne (ajout d'un 4<sup>ème</sup> secteur géographique) et il y aura une homogénéité et une cohérence au niveau géographique et culturel.

On espère qu'il y aura une amélioration de l'offre et de la qualité du service aux entreprises avec une harmonisation et un développement des bonnes pratiques de prévention, une harmonisation des règles de gestion des entreprises adhérentes et une harmonisation du pilotage stratégique dans la prise en compte du PNST, PRST et des CPOM.

La conséquence sera un changement de dénomination sociale dont le nom, en cours de réflexion, sera décidé par le Conseil d'Administration et également un changement de logo.

A ce jour, les membres du CSE SISTM ont donné un avis favorable à l'unanimité ainsi que les 2 Conseils d'Administration (SISTM et ASTB).

Juridiquement, c'est une absorption mais dans les actes, c'est une fusion.

L'harmonisation des pratiques va permettre d'avancer sur certains sujets.

Fin juin, les Conseils d'Administration des 2 Associations se prononceront sur le projet de fusion qui sera ensuite validé en Assemblée Générale Extraordinaire des 2 structures en septembre.

La prochaine journée des vœux sera donc avec la nouvelle structure.

Au niveau de la CMT, M. Martin indique que l'on verra ce que l'on peut et doit faire en sachant qu'on intégrera des membres de l'ASTB et cela aidera à l'harmonisation des pratiques et à l'intégration de ces entités.

#### ➤ **Questions - réponses**

- *Karine De Neef demande l'ETP des médecins du travail ainsi que leur effectif suivi.*

M. Martin répond que cela représente au total 4,26 ETP. A Flers, il y a 3 médecins du travail dont 1 intervenant à la saison (petits ETP et âge moyen 55-60 ans) et 1 suivant 9 000 salariés et connaissant très bien le secteur et à Vire, il y a 4 médecins du travail (âge moyen 56 ans) suivant en moyenne 5 000 salariés.

Du fait d'un déficit médical sur Flers, il a été demandé à l'ASTB de chercher à recruter car il n'y a pas d'urgence en termes de suivi individuel mais il y a urgence à renforcer le temps médical.

- *Sandrine Hureaux demande si les 4 IDEST sur Vire sont à temps plein ?*

M. Martin répond qu'elles y sont quasiment toutes.

- *Sandrine Hureaux fait remarquer que Flers n'est pas très attractif.*

M. Martin explique que ce n'est pas loin de Caen et qu'il faut regarder le côté drainant. En revanche, Vire est plus compliqué en termes d'accès contrairement à Flers où l'axe de Thury Harcourt s'est développé. Les Parisiens regardent l'Orne avec une autre image que les Manchois. Ce sera un projet organisationnel avec une culture commune qui permettra d'avoir des glissements de bassin. Le travail sera de demander aux médecins de Vire d'aller à Flers en sachant que l'ASTB a des projets immobiliers notamment pour Tinchebray.

M. Morisset ajoute que lorsque l'on reçoit quelqu'un en entretien, on parle du proche avenir et pour Flers, c'est la fusion avec SISTM. L'attractivité que nous avons fini par acquérir, aussi bien à l'interne qu'à l'externe, la qualité de notre travail vis-à-vis des adhérents, font que l'image de SISTM au sein de la Normandie est excellente mais aussi ailleurs en France. Il fait savoir que M. Martin, Mme Rivet ainsi que lui-même sont intégrés dans le réseau au niveau national.

Pour Flers, cela fait partie d'un point d'attractivité qu'il peut mettre en avant. La partie Ouest de la Normandie est assez attractive tant au niveau professionnel que loisirs et il faut être assez confiant.

- *Karine De Neef demande s'il y a un support Qualité en place ou un spécialiste Qualité ?*

M. Martin répond qu'il y a l'organigramme et la réalité, le contrat de travail et le travail demandé aux salariés. Il y aura donc un impact sur l'organisation de SISTM en sachant que quelqu'un est en cours de formation pour la démarche Qualité. Il faudra donc identifier toutes les tâches effectuées par les salariés et savoir comment on intègre ou pas ces nouvelles fonctions et il y aura de l'impact sur les disponibilités. La fusion et la vie de l'ensemble vont passer par l'harmonisation des pratiques, par la DPS mais pas que cela. Il faudra une synergie la plus simple avec moins d'impact au quotidien pour le personnel SISTM.

M. Morisset ajoute que dans un Service comme le nôtre, on peut se permettre d'avoir des personnes qualifiées, des spécialistes et que dans un petit Service, des personnes remplissent plusieurs fonctions.

Si au sein de l'ANI la barre est à 70 000 salariés suivis, c'est que cela résulte d'observations puisque c'est à partir de cette taille que l'on arrive à avoir des spécialités nécessaires aux bonnes pratiques d'un Service.

- *Sandrine Hureaux demande comment cette fusion est acceptée ?*

M. Martin répond que SISTM n'a rien demandé et que ces 2 Services ont voulu fusionner entre eux puis en juin dernier, suite à l'interrogation de leur Président, le personnel de l'ASTB a choisi SISTM à l'unanimité.

A ce jour, M. Martin s'est déplacé sur Flers et Vire et le ressenti est très bon. La fusion est attendue de la part du personnel de l'ASTB.

▪ *Sandrine Hureaux demande si pour les métiers d'assistante de service social et de psychologues des choses sont envisagées ?*

M. Martin répond qu'à ce jour non car il y a des étapes avant de pouvoir comprendre comment cela fonctionne en sachant que 2 psychologues interviennent sur Vire et qu'il n'y a pas d'assistante de service social. Il faudra donc voir quels besoins on doit avoir par rapport à l'existant.

▪ *Charline Letouzé demande ce qu'il en est de la certification de ces 2 Services ?*

M. Martin répond que Flers n'a pas de certification mais qu'il a été le 1<sup>er</sup> Service à acquérir Préventiel en 2013. Au niveau des ces Services de petite taille, il n'y a pas obligatoirement d'organisation en place et que seul le quotidien est géré. L'ASTB bénéficiera d'Amexist III de SISTM puisque ce Service sera absorbé. La DPS est un outil très intéressant et il y aura une communication sur la Qualité pour les aider et les rassurer.

▪ *Sandrine Hureaux fait remarquer que tous les membres de la CMT ne sont pas présents pour recueillir les avis.*

M. Martin explique que l'avis ne change rien sur la fusion et que des informations succinctes sont données en CMT mais aussi via le CSE.

Karine De Neef fait savoir que le quorum est atteint.

▪ *Dr Delhostal demande si dans ces secteurs nouveaux, ils pourront démarrer sur les mêmes principes que les équipes SISTM ? Il demande également le schéma de la nouvelle structure avec ses 4 secteurs et voudrait savoir si les CMT des 2 Services seront avec la CMT actuelle de SISTM ?*

M. Martin ne voit pas d'opposition à ce que les membres de la CMT SISTM rencontrent à l'automne prochain les autres membres pour se projeter.

Sur la logique des secteurs, en termes de nombre de salariés suivis et d'entreprises, cela correspond à un secteur actuel. Il y aura donc 4 secteurs à 25 %.

Il faudra mener des réflexions dans la vie du Service et l'avantage est que culturellement l'ASTB n'existe pas au quotidien, c'est une entité juridique donc l'intégration devrait être plus simple.

L'organisation SISTM reste et existera dans la nouvelle structure. On essaiera d'avoir le moins d'impact dans la vie de SISTM.

Il y aura un médecin coordinateur à trouver, les encadrants seront secondés et cela fait partie des réflexions sur la future organisation. Pour l'harmonisation, il y aura une stratégie à mettre en place avec les encadrants d'ici la fin de l'année.

A la rentrée, M. Martin rencontrera individuellement chaque personne de l'ASTB pour les rassurer.

▪ *Sandrine Hureaux demande pourquoi Flers ne s'est pas rapproché d'Alençon ?*

M. Morisset répond qu'en tant que Président de Présanse Normandie, le schéma en tête depuis longtemps était de faire la jonction de Vire, Flers et d'Alençon, ce qui aurait abouti à 60 000 salariés suivis.

Cela n'a pas pu voir le jour car les esprits n'étaient pas mûrs, il y avait la pression de l'ANI et 1 personne bloquait à Flers. Alençon s'est donc rapproché du CMAIC à Hérouville St Clair en sachant que les affinités des personnes comptent beaucoup.

Flers n'a jamais fait partie du réseau Présanse malgré les tentatives de M. Morisset de les intégrer.

En termes de perspectives, nous sommes avec un projet qui satisfait tout le monde et bien que les personnes veulent nous rejoindre, leur volonté de venir vers nous est nettement meilleure pour construire un projet.

D'ici le 31 décembre, il y a des formalités à accomplir avec les parties juridiques, les consultations, les CA, l'AGE.

Ensuite, on entrera dans le vif du sujet en termes opérationnels et à ce jour, l'information est très utile pour le fonctionnement et le recueil des avis de la CMT.

▪ *Karine De Neef demande ce qu'il en est de la cotisation des adhérents ?*

M. Martin répond que ce n'est pas le même mode de cotisation entre nous et les 2 Services et que ce sera mis à niveau et que le Conseil d'Administration décidera de la future entité.

On ne connaît pas la répartition des SI et des SIR (28 % de SIR à SISTM), il nous faut plus de lisibilité. A terme, il n'y aura qu'un seul Service donc 1 seul système de cotisation.

M. Morisset ajoute que l'on a vécu la même chose en 2000 avec les 4 Services de la Manche et que cela s'est fait progressivement et cela demandera plusieurs années et beaucoup de communication.

▪ *Dr Delhostal demande ce qu'il en est au niveau de l'agrément et si ces Services suivent du secteur BTP et des fonctions publiques ?*

M. Martin répond que pour l'agrément, on va demander à la DREETS (ex DIRECCTE) l'extension géographique de notre agrément. Pour ce qui est de l'activité, ces Services suivent de la fonction publique comme SISTM et ils n'ont pas

d'agrément pour le BTP, sauf pour le CMAIC qui sous-traitait à Vire historiquement mais la DREETS voulait y mettre fin, et ils ont l'agrément des intérimaires. Il y a donc une cohérence.

- *Muriel Legand demande s'il est envisagé un protocole IDEST unique ?*

M. Martin répond que non car c'est illégal puisque c'est chaque médecin du travail qui établit son protocole.

Il fait savoir qu'il y a une grande discussion au sein de l'ASTB sur les protocoles des entretiens infirmiers et espère que ce sujet sera solutionné avant la fusion.

Dr Delhostal demande si cela sous-entend une mise à niveau en formation ?

M. Martin répond qu'il faut bien analyser la situation et qu'il n'y aura pas d'exception dans l'organisation du Service car l'IDEST devra suivre une formation.

Dr Delhostal indique que c'est un point de vigilance et remercie la direction d'avoir cette vision.

M. Martin fait savoir que c'est le Code du Travail.

- *Dr Delhostal demande s'il est à craindre que l'évolution du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle fasse que cette politique SISTM soit moins unanime dans la nouvelle structure ?*

M. Morisset répond qu'il a toujours essayé d'avoir au sein du CA des personnes de chacun des 3 bassins d'emplois et qu'il s'est entendu avec M. Mauguy pour que leur bassin de Vire et Flers soit représenté.

Au sein du CA, on a une représentante établie dans la Manche et à la Ferté Macé, le Vice-Président a des origines ornaises et nous intégrerons le Président de l'ASTB, M. Mauguy.

Ce schéma a été discuté et il va rentrer dans le projet de fusion qui sera examiné au sein du CA le 21 juin en sachant que ce n'est que de la prévision, que ce n'est pas officiel mais on peut penser que ce schéma sera retenu.

M. Martin ajoute que le CA puisse décider de changer de stratégie et que la stratégie du Service peut également évoluer sans fusion.

- **Recueil des avis** : pas d'abstention ni de contre donc avis favorable à l'unanimité des membres présents.

M. Morisset remercie les membres et conclut en indiquant qu'il faut travailler et œuvrer pour que tout se passe bien et pour que le nouveau Service soit très efficace.

## 2. Questions diverses

- M. Martin informe de l'arrivée probable d'ici 15 jours des vaccins Moderna et Janssen sur le centre d'Avranches et que la communication s'effectuera lorsque l'on aura la certitude de l'obtention de ces doses.

Julien Schoonheere informe que les médecins coordinateurs se réunissent mercredi 26 mai sur le sujet de la vaccination.

Dr Delhostal ajoute qu'il faudra faire attention à la date de péremption du Moderna et être sûr de pouvoir vacciner 10 personnes avec la dose.

- M. Martin fait savoir que le déménagement du centre de Granville est terminé et que les visites dans le nouveau bâtiment ont commencé ce jour.